

MICHEL SAPIN
MINISTRE DES FINANCES ET DES
COMPTES PUBLICS

STEPHANE LE FOLL
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA
FORET

CHRISTIAN ECKERT
SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU
BUDGET,
AUPRES DU MINISTRE DES
FINANCES ET DES COMPTES
PUBLICS

Communiqué de presse

## Communiqué de presse

Paris, le 9 décembre 2015 N° 558

## Fiscalité agricole :

## Michel SAPIN, Stéphane LE FOLL et Christian ECKERT saluent l'adoption par l'Assemblée Nationale de mesures pour simplifier la fiscalité agricole et stimuler l'investissement

A l'occasion de l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2015, Michel SAPIN, Stéphane LE FOLL et Christian ECKERT saluent l'adoption par les députés de mesures permettant de faire évoluer la fiscalité agricole pour la rendre mieux adaptée à la gestion des risques, plus simple, plus lisible et plus favorable à l'investissement. Ces mesures sont la concrétisation des annonces faites par le Premier ministre à l'occasion de la présentation du plan de soutien à l'élevage renforcé le 3 septembre dernier.

Concernant la protection contre les risques climatiques, sanitaires et économiques, la déduction fiscale pour aléas (DPA), déjà renforcée fin 2012 et fin 2014, est adaptée pour une utilisation encore plus souple et attractive. La caractérisation d'un aléa est ainsi simplifiée et les modalités de réintégration des sommes mises en réserve sont assouplies.

Concernant le soutien à l'investissement pour renforcer la compétitivité de notre élevage, la mesure votée d'amortissement accéléré vise à soutenir le financement des investissements dans des bâtiments d'élevage et à accompagner les éleveurs engagés dans des projets d'accroissement de leurs capacités de stockage des effluents d'élevage au regard des obligations de mise en conformité avec la directive Nitrate.

Concernant la simplification et la modernisation de la fiscalité agricole, les députés ont adopté la mise en place d'un nouveau régime de micro-bénéfice agricole, en lieu et place du forfait agricole. Ce régime est plus simple, avec un abattement favorable de 87%, plus juste dès lors qu'il tient compte des revenus réellement perçus par les agriculteurs et plus lisible. Cette réforme met ainsi fin à un système dans lequel cohabitaient environ 8 000 forfaits publiés tous les ans, qui n'avaient plus de lien avec la réalité, et dont les coûts de gestion étaient disproportionnés. La mise en place de la réforme s'étalera progressivement sur 4 ans. Les économies de gestion ainsi réalisées permettront d'alimenter un fond d'accompagnement de la réforme, réalisée à coût nul.

## Contacts presse:

Cabinet de Michel SAPIN: 01 53 18 41 13 - sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr
Cabinet de Stéphane LE FOLL: 01 49 55 59 74 - cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Cabinet de Christian ECKERT: 01 53 18 45 04 - sec.sebud-presse@cabinets.finances.gouv.fr